

CHARTRE INFORMATIQUE

Cette chartre s'applique à toute personne utilisant les ordinateurs, le réseau et le serveur informatique de la MFR Le Clos des Baz.

1. Respect de la législation :

Sont interdites :

- Les consultations de site :
 - Ayant un caractère discriminatoire (art 225-1 à 225-4 du code pénal)
 - Relatifs au proxénétisme et aux infractions assimilées (art 225-5 à 225-12 du code pénal)
 - Portant atteinte à la vie privée (art 226-1 à 226-7 du code pénal)
 - Portant atteinte à la représentation de la personne (art 226-8 à 226-9 du code pénal)
 - Comportant des propos calomnieux (art 226-10 à 226-12 du code pénal)
 - Mettant en péril les mineurs (art 227-15 à 227-28-1 du code pénal)
 - Portant atteinte au système de traitement automatisé de données (art 323-1 à 323-7 du code pénal)
 - Ayant un caractère pornographique, pédophile, terroriste, xénophobe, contraires aux bonnes mœurs ou à l'ordre public.

La récupération, la diffusion, le stockage d'informations illicites sont constitutifs de délits donnant lieu à des sanctions pénales.

- L'installation, de façon volontaire, de programmes espions, de virus ou de logiciel émetteurs de virus, de programmes pour contourner la sécurité et la protection des logiciels.
Conformément à l'article L 112-2 du code de la propriété intellectuelle, les logiciels sont considérés comme des œuvres, de ce fait la législation relative au droit d'auteur tels que définis à l'article L 111-1 du code la Propriété intellectuelle s'applique. Tous les documents doivent être diffusés avec l'autorisation de leurs auteurs, et avec indication de leur source, conformément aux lois en vigueur.
- La mise en ligne d'informations nominatives (nom de famille et images) sur des pages web (y compris réseaux sociaux) sans accord préalable de la personne ou de ses représentants légaux s'il est mineur.
- Les propos tenus dans les documents utilisés ou produits qui ne respecteraient pas le principe de neutralité et de laïcité.



- La modification, copie ou destruction d'autres fichiers que ceux qui lui appartiennent en propre, directement ou indirectement.

Le CFA se réserve le droit de contrôler toute page web, consultée, hébergée sur ses ordinateurs pour s'assurer du respect de la Charte, et de suspendre l'accès à la salle en cas de non-respect des règles.

Le CFA se réserve la possibilité de contrôler les sites visités par les élèves pour leur éviter d'accéder à des pages illicites ou interdites aux mineurs, et de vérifier que l'utilisation des services reste conforme aux objectifs cités précédemment.

2. Respect du matériel :

Le matériel informatique est fragile, il faut le manipuler avec précaution et en respectant les procédures.

La consommation de nourriture, boissons est interdite dans la salle.

Chaque utilisateur s'engage à respecter le matériel mis à sa disposition et à l'utiliser conformément aux droits définis :

- Mise en marche et arrêt des ordinateurs à chaque utilisation (tour et écran)
- Fermeture de tous les logiciels avant arrêt des ordinateurs
- Interdiction d'utiliser des CD, clef USB sans l'accord d'un formateur.
- Obligation d'enregistrer les documents personnels sur le serveur dans le dossier qui vous a été attribué.
- Interdiction de supprimer, introduire ou modifier le contenu de l'ordinateur (images, raccourcis, fichiers textes, sons...), hormis dans le dossier qui vous a été attribué sur le serveur
- Interdiction de modifier la configuration des machines (dont les configurations d'affichage : fond d'écran, écrans de veille, icônes, curseur...)
- Obligation de signaler tout problème rencontré au formateur

L'utilisation de la salle informatique et de son matériel étant soumis à validation de cette charte par l'apprenti, ce dernier s'engage à l'accepter et à la respecter. Le non-respect de cette charte pourra entraîner une limitation ou une suppression de l'accès au service, des sanctions disciplinaires et des sanctions pénales prévues par les lois en vigueur.

Fait à Sallanches, le

Signature de l'apprenti

Signature du représentant légal